

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

Présents tous les membres en exercice, sauf :

Excusé-e-s : M. Benjamin MATAGNE

Absent-e-s : Mme Sophie PAUL

Secrétaire de Séance : Mme Corine DURANTAY et Mme Fabienne FERRY

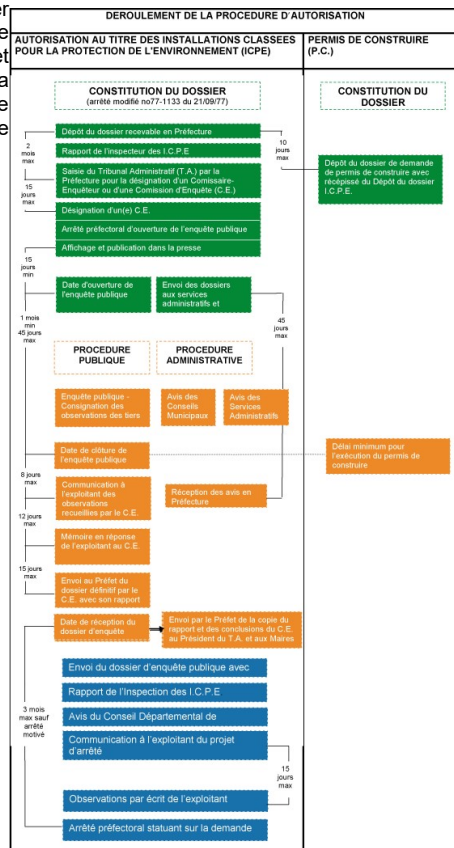
M. Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal si l'on peut déroger à l'ordre du jour et passer le point 5 en point 1. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve

1 - Délibération Avis enquête publique : EST BIOGAZ

Une enquête publique est ouverte, jusqu'au fin septembre, en vue de l'augmentation de la production pour passer à 80 tonnes/jour. L'annonce a été faite via le journal communal.

Présence en séance de Monsieur et Madame CHAMPIGNEULLE, exploitants de la Société Est BIOGAZ concernant leur demande d'enregistrement en vue d'augmenter l'activité de l'unité de méthanisation qu'ils exploitent à Noviant-aux-Près pour atteindre une capacité de traitement de 80 tonnes de déchets agricoles par an.

La société EST BIOGAZ a déposé un dossier d'Installation Classée pour l'Environnement (ICPE). Le but du dossier ICPE déposé auprès de la préfecture et instruit par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), étudie le danger, l'impact et le risque des installations de méthanisation. La procédure est la suivante :



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
09 SEPTEMBRE 2021**

Le but du dossier ICPE (installation Classée pour l'Environnement) déposé auprès des préfectures et instruit par laDRIRE, étudie le danger, l'impact et le risque des installations de méthanisation. L'exploitant, par ce dossier, vise le passage de 30 à 80 tonnes.

L'exploitant explique que désormais le traitement se limite aux produits secs agricoles. Désormais, il valorise les Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique (CIVE) de type immature en mai -juin et les récoltes de septembre pour diluer le transport lié au traitement de ces dernières.

Afin de réduire les nuisances produites par le site un chemin a été créé route de Manonville (Propriété de l'exploitant Est BIOGAZ). La gêne occasionnée par le transport est reconnue par l'exploitant.

En ce qui concerne le chemin de contournement (Bernécourt), l'agriculteur concerné accepte de céder un droit de passage sur un terrain dont ce dernier est locataire et dont l'exploitant du site de méthanisation est propriétaire. M. CHAMPIGNEULLE s'engage à que ce passage soit opérationnel dès le lundi 13 septembre 2021. Le coût des travaux est pris à sa charge.

Question de Madame FERRY : Quels impacts du fait du passage de 30 à 80 tonnes ?

Réponse de l'exploitant :

- il y aura moins de passage du fait de deux facteurs :
 - Les matières sèches permettent de traiter plus de poids dans le volume donc cela génère moins de passage,
 - Les chemins seront aménagés de manière à contourner le village.
- Ce qu'on s'engage à faire : stabiliser les chemins de contournement ce qui générera moins de passage.

Malgré les explications, il reste difficile, pour les membres du Conseil Municipal, de mesurer les conséquences de l'augmentation du tonnage de traitement

L'exploitant indique que les chemins de contournements sont inscrits dans le dossier remis en préfecture mais qu'ils conditionnent leur réalisation, par l'exploitant, reste soumise au passage à 80 Tonnes.

Sur ce point, Madame DURANTAY rappelle vivement aux exploitants du site que l'engagement de faire les chemins de contournement avait été pris antérieurement au dépôt de ce dossier. Pour autant l'exploitant maintient sa position.

A noter que le passage à 80 tonnes n'entraînera pas de nouvelle construction. Le site actuel est déjà dimensionné pour 80 tonnes.

Monsieur GROS demande que l'exploitant du site communique sur les périodes de traitement intensives afin qu'une communication aux habitants puisse être faite en amont. L'exploitant indique qu'il le fera par mail adressé à la mairie.

Le Conseil Municipal relève que les utilisateurs du site doivent être sensibilisés à la sécurité routière dans le village. De nombreux comportements routiers dangereux sont observés. M. CHAMPIGNEULLE s'engage à rappeler à ses clients le respect des règles de sécurité.

La méthanisation a créé 5 emplois locaux. Les salariés résident dans un rayon de 10 KM.
Une visite du site sera à programmer

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

Au départ de l'exploitant, le conseil reprend débat. M. Le Maire indique qu'au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'accloture de l'enquête publique, le conseil sera amené à délibérer sur le projet présenté par la société BLY BIOGAZ. Le Conseil adressera un courrier à la Préfecture dans le cadre de l'enquête publique pour solliciter une étude d'impact sur trafic routier, nuisances sonores, odeurs.

2 - Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3 - Délibération Adhésion Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD54) - travaux de voirie

Le conseil départemental propose une adhésion annuelle de 110€HT / 132€ TTC à MMD54. L'agence réalise, entre autre, auprès de ses adhérents, assistance et conseil en matière de voirie, gestion du domaine public, appui à la réalisation de travaux, aide à la réalisation d'études.

Cette compétence viendra en appui et conseil pour les futurs accès au site de méthanisation

L'adhésion à MMD 54 est approuvée à l'unanimité.

4 - Délibération Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Suite à la dernière réunion de la CLETC, le tableau récapitulatif, ci-dessous issu du compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes des Terres Toulouses, a été présenté, il est demandé à la commune de délibérer.

Dans le cadre du transfert de compétence, des conventions de mutualisation des services entre communauté et communes ont été mises en œuvre après un recensement opéré conjointement entre services communaux et communautaires. Cette base sert de référence aux travaux de la CLECT, les conventions anticipant la reprise d'une attribution de compensation à la commune et le remboursement équivalent par la CC2T pendant la mutualisation afin de garantir la neutralité financière.

Le tableau récapitulatif des conventions de mutualisation mises en œuvre, actualisé, est présenté :

Commune	Heures mises à disposition	Dont bénéficiaire	Dont financé par redevance	Dont financé par le budget principal	Valorisation de cette dernière part à 25€/h	Volume vendu en 2020 (m3)	Equivalence AC en redevance	Tarif redevance variable 2021 (€/m3)
Foug	804	15	789	0	0	124 876	0,000	1,0051
Jaillon	87	0	87	0	0	19 547	0,000	1,2755
Andilly	93	43	0	50	1250	10 873	0,115	1,2186
Avrainville	106	0	0	106	2650	8 506	0,312	1,3478
Bouvron	123	84	0	39	975	16 537	0,059	1,0231
Francheville	148	82	0	66	1650	8 561	0,193	1,2530
Lagny	136	1	20	115	2875	25 963	0,111	0,9437
Laneuveville	104	5	0	99	2475	6 221	0,398	1,1108
Lay-St-Remy	97	68	0	29	725	16 261	0,045	1,0634
Manoncourt-en-W.	86	66	0	20	500	12 471	0,041	1,4426
Ménil-La-Tour	41	16	0	25	625	15 116	0,041	0,9532
Royenneux	97	1	0	96	2400	13 018	0,185	0,9817
Tremblecourt	116	38	8	70	1750	12 444	0,141	1,4784
Trondes	131	62	0	69	1725	18 054	0,096	1,0272 *
Sanzey **	79	49	0	30	750	7 870	0,095	0,8869

* Lissage en cours

** Convention préparée mais non validée par la commune

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

5 - Délibération subvention Toiture et Isolation Mairie

L'entreprise ROLIN a actualisé le devis de réfection et d'isolation de la toiture du bâtiment de la mairie.

Devis actualisé pour réfection toiture : 23 570,00 € HT / 25 924,91 TTC.

Devis pour isolation : 1 892,60 € HT / 1 996,69 TTC.

Deux demandes de subvention seront faites au titre de l'une au titre DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et l'autre à la Communauté de Communes Terres de Lorraine.

Les travaux et leurs financements sont approuvés à l'unanimité. Les travaux débiteront après obtention des subventions

6 - Délibération subvention Région Vidéo Protection

La Région Grand Est soutient les communes désireuses de s'équiper en vidéo protection. La subvention vise 50% du montant total HT des investissements éligibles et est plafonnée à 20 000€/commune.

Les devis sont en attente de réception et seront étudiés par la commission travaux.

Rappel : Les demandes de subvention doivent être faites avant janvier 2022.

7 - Délibération bon achat Chantiers Jeunes.

Le chantier jeune est un succès. Les jeunes ont réalisés des travaux d'entretien et de réfection du mur du cimetière notamment : 6 jeunes âgés de 13 à 16 ans ont participé au chantier sur 5 semaines, les lundis et mardis, encadrés par M. Lilian CHAUMONT, employé communal et Mme Laurence GUICHARD, 2ème Adjointe au Maire.

Le chantier jeune sera renouvelé pour les vacances de Printemps.

Les jeunes participants, seront récompensés par des bons d'achat multi-enseignes. Une soirée de remerciements et de valorisation de leur action sera organisée en présence du Conseil Municipal et de leurs parents. La date reste à fixer.

Le Conseil Municipal approuvé à l'unanimité l'octroi de 20 € de bon par semaine de temps de présence. Une subvention de 310 € sera versée à l'Association Nov'Anim pour l'octroi de cartes cadeaux.

Le Conseil relève l'investissement de M. Lilian CHAUMONT dans cette activité d'encadrement de jeunes de décide de lui accorder une prime exceptionnelle.

8/ Tarification pommiers - pâquis communaux -coupes affouagères

Tarifs 2021

La tarification reste inchangée :

- Pommiers 15€ gros arbres / 9€ petits arbres
- Pâquis communaux 6€/part
- Stère de bois 6€/stère

Le maintien des tarifs est approuvé à l'unanimité.

9/ Questions diverses

- L'association Taire de Noviant demande d'être associée au groupe de travail pour la réalisation des chemins de contournement. A l'unanimité, le conseil indique être contre.

- Un arrêté préfectoral déclare d'utilité publique la reconstruction de la ligne EDF et son tracé définitif.

- Egayoir : plusieurs jeunes ont été vus en train de se baigner. La pose de panneaux « baignade interdite » est à prévoir.

- La poubelle est placée trop proche de la table : il n'est pas possible de la mettre ailleurs à cause du passage de la tondeuse.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

- L'association NovAnim a demandé à pouvoir pêcher dans l'égayoir.
- Nécessité de rencontrer à nouveau la Présidente de Famille Rurales de Domèvre En Haye : Noviaut doit accueillir cette année le Centre aéré. Un premier RDV avait permis de relever que la Salle René Gaudard n'était pas équipée d'un four à étuve ce qui ne permet pas de respecter les normes de restauration collective.
- Défibrillateur installé dans la cour d'école : Les Sapeurs-Pompiers de DOMEVRE EN HAYE assureront des sessions de formation « gestes qui sauvent » pour apprendre à utiliser le défibrillateur ; session d'une heure max inscription en Mairie avec places limitées à 10 personnes par session.
- La Communauté de Communes réunit les Maires par zones géographiques. La prochaine réunion du 28 septembre aura lieu à Noviaut Aux Prés.
- La Saint-Nicolas à Noviaut aura lieu le 11/12/2021. Les colis des aînés seront également distribués ce jour-là.